

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Présidente de séance : Roger ALEMANI
Secrétaire de séance : Laurence RAYEUR-KLEIN
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20

Procurations : M. Franck CHAGNOT à M. Gilles VARIN, M. Camille ZEGHMOULI à Mme Laurence RAYEUR-KLEIN, Mme Lydia BARRAT à Mme Carole COLIN, M. Denis UNAL à M. Roger ALEMANI, Mme Sandrine ANDRE à M. Philippe PAGNI, Mme Catherine BEGON à Mme Patricia DURUPT, Mme Muriel THILL à M. William BRET, M. Thierry VINCENT à M. Denis VERCELOT, Mme Marie-Thérèse BOSCHART à M. François VIRTEL.

Le procès-verbal de la réunion du 24 février 2022 est adopté.

1 – BUDGETS PRIMITIFS 2022

Monsieur Clément PIERRE, conseiller municipal, présente et détaille les budgets primitifs 2022, qui sont adoptés comme suit :

Budget Ville : Unanimité

Vote par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre avec les opérations d'équipement en section d'investissement.

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
5.878.659,91	291.758,00	2.474.077,22	3.696.340,69
6.170.417,91		6.170.417,91	

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
7.811.507,31	3.661.340,69	11.216.090,00	256.758,00
11.472.848,00		11.472.848,00	

Budget Annexe « Aménagement de terrains » : Unanimité

Vote par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre sans opération d'équipement en section d'investissement :

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
28.720,00	0,00	0,00	28.720,00
28.720,00		28.720,00	

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
366.440,00	28.720,00	395.160,00	0,00
395.160,00		395.160,00	

Budget Annexe « Centre d'enfouissement technique » : Unanimité

Vote par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre sans opération d'équipement en section d'investissement :

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
0,00	0,00	6.097,00	29,00
0,00		6.126,00	

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
5.700,00	29,00	0,00	5.729,00
5.729,00		5.729,00	

2 – FIXATION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Appelée à se prononcer, l'assemblée délibérante, sur proposition de Madame Annick LAURENT, conseillère municipale, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux de fiscalité directe locale impactés par la réforme fiscale et les fixe ainsi :

- Taxe foncière (bâti) : **32,07 %** (dont taux départemental 2020 de 25,65 % et dont communal 2021 de 6,42 %)
- Taxe foncière (non bâti) : **10,56 %**

3 – SUBVENTION 2022 : CCAS ET ASSOCIATIONS

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, ouï l'exposé de Monsieur Philippe PAGNI, conseiller municipal, vote les montants des subventions 2022 aux associations locales, pour un montant total de 579.245,09 € ainsi qu'une somme de 326.107,12 € au profit du centre communal d'action sociale de Golbey.

4 – PARTICIPATION 2022 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE GOLBEY

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame Audrey PIERREL, conseillère municipale décide à l'unanimité le recours à une participation budgétaire pour son concours 2022 au Syndicat Intercommunal du secteur Scolaire de Golbey, d'un montant de 25.417,76 €.

5 – DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE GOLBEY

Ouï l'exposé de Monsieur Roger ALEMANI, Maire, qui propose la désignation d'un délégué communal à siéger au sein du Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Golbey, en remplacement de Monsieur Camille ZEGHMOULI. Après avoir procédé au vote, Madame Aurélie MARIOT, par 29 voix pour, est désignée en qualité de déléguée communale au Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Golbey.

6 – PARTENARIAT & MECENAT PRIVE

Entendu le rapport de Madame Anne-Sophie MONANGE, Maire-Adjointe, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'instauration d'un dispositif partenarial et de mécénat pour le concert de l'artiste Keen'V, le 18 juin 2022 et approuve les tarifs proposés.

7 – CESSION PARCELLE BC 296

Ouï l'exposé de Monsieur William BRET, conseiller municipal, l'assemblée délibérante à l'unanimité, renonce au versement par la communauté d'agglomération d'Epinal du montant de la cession de la parcelle BC 296 d'une surface de 80a, au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges, en raison d'une vente à l'euro symbolique par l'EPCI.

8 – MODIFICATION EMPRISE FONCIERE BAIL EMPHYTEOTIQUE

L'assemblée délibérante, sur proposition de Madame Patricia DURUPT, conseillère municipale, à l'unanimité, approuve la modification de l'emprise foncière du bail emphytéotique au profit de la « CS GOLBEY » et intègre la parcelle cadastrée section BM 11 d'une superficie de 26a 78ca.

9 – CESSION PARCELLE AB145p

Entendu le rapport de Monsieur Denis VERCELOT, conseiller municipal, l'assemblée délibérante à l'unanimité, décide la cession d'une emprise foncière d'environ 8 m² à provenir de la parcelle AB145p au profit du riverain mitoyen, au tarif de 48 €/m² ttc et autorise Monsieur le Maire et son Adjoint à la rédaction et signature de l'acte qui se fera en la forme administrative.

10 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, Maire-adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité transforme les deux emplois d'adjoint technique en emploi de gardien-brigadier de police municipale, à compter du 1^{er} mai 2022, après avis favorable délivré par le comité technique, le 14 avril 2022.

11 – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT « PARCOURS EMPLOI COMPETENCE »

Sur présentation de Monsieur François VIRTEL, Maire-adjoint, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent, à temps complet, dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétence » en qualité de chargé d'accueil de l'Hôtel de Ville et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires auprès du Pôle Emploi, après avis favorable délivré par le comité technique, le 14 avril 2022.

12 – CYCLE DE TRAVAIL DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Ouï l'exposé de Monsieur Philippe CLERC, conseiller municipal délégué, l'organe délibérant à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du cycle de travail du service de police municipale qui élargit le temps de service au samedi après-midi, après avis favorable délivré par le comité technique, le 14 avril 2022.

13 – AIDE A LA RENOVATION DES LOGEMENTS VACANTS

Sur présentation de Madame Caroline LARRIERE, conseillère municipale, l'assemblée délibérante à l'unanimité approuve la mise en place d'une aide à la rénovation des logements vacants pour propriétaire bailleur et propriétaire occupant, dans un maximum de 2,5% du montant des travaux, plafonnée à 2.000 €uros par logement existant, cumulable avec l'aide de la communauté d'agglomération d'Epinal.

14 – CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA CAE

Entendu le rapport de Madame Aurélie MARIOT, conseillère municipale, l'organe délibérant approuve à l'unanimité, la signature d'un avenant n° 2 à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie et réseaux sur la rue de Domèvre, déclarée d'intérêt communautaire ainsi qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux humides pour la rue Eugène Lutherer et autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

15 – TRANSFERT DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

L'assemblée délibérante, entendu le rapport de Monsieur Arnaud BADONNEL, conseiller municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence « Eclairage Public » au Syndicat intercommunal d'électricité des Vosges, pour les années 2023-2026.

16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PEUPLE UKRAINIEN

Entendu le rapport de Madame Marine MONCHIERI, conseillère municipale, l'assemblée délibérante, touchée par la situation de crise humanitaire qui frappe le peuple ukrainien décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € (dix mille euros) à verser au Fonds d'action extérieure de collectivités territoriales activé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par délégation du Maire.

Le Président de séance,

Roger ALEMANI,
Maire

